



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 6 - Ressources budgétaires - Modification de la délibération fixant divers tarifs pour la saison 2017-2018 - Rectification relative aux tarifs ALSH

Ressources budgétaires
Modification de la délibération fixant divers tarifs
pour la saison 2017/2018
Rectification relative aux tarifs ALSH

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Suite à une erreur matérielle dans la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2017 fixant divers tarifs pour la saison 2017/2018, il convient de modifier un tarif inscrit dans le tableau relatif aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à la ½ journée.

Le tarif ALSH appliqué aux QF 4 comprenant une prestation à la ½ journée avec repas s'élève à 6,30 € (et non 3,30 € comme indiqué par erreur dans la délibération du 22 juin 2017).

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - A la 1/2 journée									
Carte Vie des Quartiers - Acquisition obligatoire :					<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non		
Saison :					Du 01/09/2017 au 31/08/2018				
Conditions d'éligibilité au tarif réduit :					Aucun Tarif réduit				
Modalités de paiement :									
<input type="checkbox"/> Facturation Trésor Public									
<input checked="" type="checkbox"/> Régie directe (espèces, chèques, CV)									
QF	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	Hors CAGB
	≤ 450 €	> 450 € ≤ 530 €	> 530 € ≤ 640 €	> 640 € ≤ 775 €	> 775 € ≤ 900 €	> 900 € ≤ 1 200 €	> 1 200 € ≤ 2 062 €	> 2 062 €	Hors CAGB
Allocataires / Bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre (ATL)									
Avec Repas	2,80 €	3,60 €	5,20 €	3,30 € 6,30 €	-	-	-	-	17,70 €
Sans Repas	1,10 €	1,60 €	2,30 €	2,70 €	-	-	-	-	10,40 €
Allocataires / Non-bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre (ATL)									
Avec Repas	-	-	-	-	11,50 €	12,50 €	13,50 €	15,50 €	17,70 €
Sans Repas	-	-	-	-	5,80 €	6,80 €	7,80 €	9,30 €	10,40 €
Non-Allocataires									
Avec Repas	9,20 €	10,00 €	11,90 €	13,00 €	14,70 €	15,70 €	16,70 €	17,30 €	18,70 €
Sans Repas	6,10 €	6,20 €	6,60 €	6,90 €	7,40 €	8,40 €	9,40 €	9,90 €	11,40 €

Les tarifs s'appliquent à la 1/2 journée.

Pour une inscription en ALSH sur plusieurs jours, la tarification s'établira comme suit : Nb de jours x Tarif applicable

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification de la délibération du 22 juin 2017 fixant divers tarifs pour la saison 2017/2018.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la modification de la délibération du 22 juin 2017 fixant divers tarifs pour la saison 2017/2018.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité